Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Affiché le
ID : 044-214400756-20230309-17_2023-DE

DELIBERATIONS
COMMUNE D'ISSÉ
(LOIRE ATLANTIQUE)

Nombre de conseillers
en exercice 14
présents.....9
votants.....10

L'an deux mil vingt-trois, le **NEUF MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	RIOTTE Sandrine	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : HUGRON Dominique donne pouvoir à CHIRADE Brigitte ; RIOTTE Sandrine ; DUMARCHÉ Jérémy

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; BOMMÉ Jean-Paul

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRIMAUD Sylvie

OBJET

17/2023	**FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LA TERRE VEGETALE COMMUNALE**

M. le Maire expose qu'il a été sollicité à plusieurs reprises par des habitants de la commune qui souhaitent acquérir de la terre végétale lorsque la commune effectue des travaux de terrassement.

Pour permettre la vente de cette terre végétale non utilisée par les services techniques communaux, il convient d'en fixer le prix de vente.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer à 5 € / m3 le prix de la terre végétale qui pourra être vendu aux particuliers de la commune. Le transport de la terre sera assuré par les intéressés.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ